

Le 20 mars 2018

Bulletin n° 017

VIOLENCE CONJUGALE : **Une ombre qui plane sur le milieu de travail**

Au Canada, plus du tiers des travailleuses et travailleurs sont aux prises avec de la violence conjugale, ou le seront au cours de leur vie. Pour plus de la moitié de ces personnes, la violence les suit au travail. Il faut éliminer les préjugés qui laissent croire que la violence conjugale relève exclusivement de la vie privée.

Conséquences sur le milieu de travail

De concert avec le Congrès du travail du Canada, l'université Western, à London, en Ontario, a réalisé un sondage pancanadien sur la violence conjugale et ses conséquences au travail. Les résultats du sondage ont révélé un besoin énorme de soutien et d'interventions en milieu de travail.

« Sur l'ensemble des personnes ayant indiqué avoir subi de la violence conjugale, plus de 80 % ont déclaré que leur rendement au travail avait diminué. Près de 9 % ont affirmé avoir perdu leur emploi à cause de la violence conjugale. Les conséquences de la violence conjugale sont vastes : 37 % ont indiqué que leurs collègues et confrères de travail en subissaient des conséquences en raison de l'inquiétude ou du stress causé par la situation de violence. »

Que peut faire le Syndicat?

Il faut absolument inclure dans la convention collective des dispositions qui définissent les critères nécessaires pour accorder un congé payé au membre victime de violence conjugale et pour le protéger contre l'imposition de mesures disciplinaires ou défavorables. La marche à suivre en matière de violence conjugale doit être pertinente et connue de tous les employés et employées.

Besoin d'aide?

- Si vous craignez pour votre sécurité immédiate ou celle d'autrui,appelez le 911.
- Si vous-même, un ami ou une amie avez besoin d'aide,appelez un service d'assistance 24 heures pour victimes de violence conjugale de votre région.
- Le site Web Sheltersafe.ca fournit une carte géographique des refuges, partout au Canada, y compris leur numéro de téléphone pour obtenir une assistance 24 heures.
- Le Programme d'aide aux employées et employés (PAE), au 1-866-565-4903, est en mesure de fournir un soutien additionnel.
- Le Syndicat continue de former son réseau de déléguées et délégués sociaux pour fournir un soutien additionnel et aiguiller les personnes ayant besoin d'aide. Nous négocions actuellement l'ajout, dans la convention collective, de dispositions qui reconnaîtront ce rôle majeur des déléguées et délégués sociaux.

Personne ne devrait avoir à choisir entre sa sécurité et son emploi.

Solidarité!



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFPS



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine